

Concours « Emballé 5.0 » du Conseil National de l'Emballage



Emballé 5.0

2024

Le Conseil National de l'Emballage (CNE), association créée en 1997, est une autorité morale réunissant les différents acteurs de la chaîne de valeur de l'emballage : producteurs de matériaux d'emballage, fabricants d'emballage, entreprises de produits de grande consommation, entreprises de la distribution, sociétés agréées et opérateurs du secteur de la collecte et de la valorisation, collectivité locales, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, designers, fabricants de machines et autres professionnels de l'emballage.

Les missions du CNE :

- Elaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, de production, de diffusion et d'utilisation de l'emballage des produits,
- Emettre des avis ou recommandations à l'attention des différentes parties prenantes,
- Etre moteur dans l'élaboration d'une politique responsable d'éco-conception des emballages des produits,
- Développer et promouvoir la prévention et la réduction à la source des emballages,
- Favoriser le dialogue entre les partenaires.

C'est dans ce cadre que le Conseil National de l'Emballage souhaite distinguer et valoriser des pistes d'innovations proposées par les étudiants, pertinentes pour le consommateur, porteuses de sens pour le bien commun et pour la préservation de l'environnement et exemplaires en termes d'éco-conception des produits emballés.

Règlement 2024

1/ Institution du concours « Emballé 5.0 » du Conseil National de l'Emballage

a) Contexte

Chaque année, bon nombre de produits sont commercialisés ou mis à disposition directement emballés. Ces emballages, associés aux produits, assurent de multiples fonctions indispensables aussi bien au produit lui-même, qu'aux consommateurs et aux professionnels : protection, conservation, hygiène, information, traçabilité, présentation, regroupement, transport, stockage...

Leur nombre évolue selon des effets explicatifs tels que l'augmentation de la population, que la croissance du nombre de ménages, ainsi que l'évolution des modes de consommation, des canaux de distribution, des besoins et des attentes des Français.

Ainsi, optimiser les emballages par la prévention est nécessaire en vue de la réduction des déchets et innover devient clé pour définir le **Juste Emballage**.

L'éco-conception, au-delà de la prévention par réduction à la source, a pour but de concevoir des produits respectant les piliers du développement durable sur tout le cycle de vie du couple produit emballage (de l'extraction des matières à sa valorisation en fin de vie).

b) Objectifs

Le Conseil National de l'Emballage souhaite distinguer et valoriser des pistes d'innovations, pertinentes pour le consommateur, porteuses de sens pour le bien commun et exemplaires en termes de prévention des déchets et de réduction à la source des emballages. Le concours porte sur le système complet de l'emballage que ce soit sur l'emballage primaire, secondaire et/ou tertiaire.

2/ Candidatures

Le concours est ouvert à un nombre limité d'écoles et d'universités (formations post-bac) retenues par le CNE. Des équipes seront constituées de **deux à quatre étudiants**.

3/ Thèmes d'exploration :

Thèmes :

1. **Thème de la recharge** : Dans le cadre du réemploi des emballages (obligation réglementaire), l'Ademe et son Observatoire du réemploi ont posé les contours de l'usage d'une recharge. Le CNE a d'ailleurs posé la définition de la recharge. Les étudiants proposeront des idées de recharge quel que soit le marché de produits investigués.
2. **Thème des générateurs d'aérosol** : Chaque foyer français utilise entre 15 et 30 produits sous forme d'aérosols quel que soit le produit (pharmacie, cosmétique, alimentation, bricolage, entretien, etc.), les étudiants proposeront des solutions innovantes de générateurs d'aérosols pour un moindre impact environnemental, quel que soit le marché de produits.
3. **Thème de la prévention par réduction à la source en volume** : La directive européenne 94/62 et le Code de l'environnement demandent une optimisation des emballages (primaire, secondaire, tertiaire) en poids ou en volume. Les étudiants proposeront des solutions pour réduire **le vide** des emballages des colis E-commerce (on rappelle que le nouveau règlement européen PPWR considère les éléments de calage comme du vide).

Les étudiants s'appuieront dans leur démarche sur les différents documents du CNE :

- Vide & Emballages : le CNE comble un vide (à paraître septembre 2023)
- Emballages et impact environnemental : faits et chiffres
- POUR...QUOI S'EMBALLER ? L'emballage est important pour l'usage du produit
- POUR...QUOI S'EMBALLER ? L'emballage est primordial pour la fabrication de certains produits
- POUR...QUOI S'EMBALLER ? L'emballage est essentiel pour la Santé, l'Hygiène et la Sécurité
- POUR...QUOI S'EMBALLER ? L'emballage est indispensable à la logistique des produits
- Allégations environnementales relatives aux emballages des produits : Avis et Recos du CNE
- Eco-conception des produits emballés : guide méthodologique
- L'emballage après consommation du produit
- Contribution de l'emballage à la réduction du gaspillage alimentaire en France
- Emballages et consigne : Panorama des systèmes de réemploi
- Emballages et Economie Circulaire
- Etc.

Le parti pris du concours est résolument celui de l'innovation, c'est-à-dire :

- Remettre en cause l'existant,
- Imaginer l'impossible,
- Se projeter dans le futur,
- Décloisonner sa pensée,
- Partir de feuille blanche.

4/ Critères de sélection des dossiers

Les dossiers devront répondre aux critères suivants :

- Cohérence avec le thème retenu par les étudiants
- Utilité de la proposition
- Réponse à un problème actuel de développement durable
- Caractère innovant / Créativité
- Respect de la réglementation en vigueur

5/ Dossier de candidature

Dès lors que ce présent règlement est accepté par les étudiants, ils pourront déposer, sur la plateforme wiin.io, **leur dossier qui consiste en une vidéo de 2 à 3 minutes maximum** qui présentera :

1. La démarche et les objectifs poursuivis par le groupe projet
2. Les étapes qui ont guidé le groupe projet
3. Le concept du projet
4. Les bénéfices attendus (économiques, sociaux et environnementaux) pour chacun des acteurs de la chaîne de valeur du produit emballé.

Le CNE rappelle que des données chiffrées et factuelles doivent être produites via la vidéo.

Les étudiants pourront trouver leur inspiration sur la forme du dossier de présentation sur le site internet du CNE (exemples de dossier).

Afin d'assurer l'équité de traitement au niveau du jury, la vidéo devra être anonyme (sans logo de l'école, sans nom d'étudiant).

Pour élaborer leur projet, les étudiants pourront se servir des documents à leur disposition :

- CNE : <http://www.conseil-emballage.org/> : voir plus haut les documents considérés.
- Citeo met gratuitement à disposition des outils tels que :
 - ✓ <http://bee.citeo.com/> : une méthode simplifiée d'évaluation environnementale des emballages.
 - ✓ <http://tree.citeo.com/> : cet outil permet d'évaluer la recyclabilité de leur projet d'emballage.
 - ✓ <https://feel.citeo.com/> : outil facilitateur d'Eco-conception des produits emballés.

Nota : Les adhérents du CNE sont mis à contribution pour supporter les projets des étudiants (parrainage).

Les dossiers seront évalués sur la base de la notation suivante :

- Caractère innovant : 5 points
- Caractère transposable à d'autres packagings et/ou à d'autres marchés de produits : 5 points
- Intégration du développement durable : 5 points
- Intégration de l'usage par l'utilisateur, le consommateur : 5 points

6/ Déroulement du concours

Pendant le déroulement du concours, les candidats pourront demander des informations complémentaires à partir du jour de l'ouverture du concours (soit le 11 septembre 2023) au Conseil National de l'Emballage par téléphone au 01 53 64 80 30 ou sur la plateforme Winn.io.

Les réponses seront données sous 48 heures.

7/ Jury

Un jury de professionnels sélectionnera 6 à 8 dossiers. Le jury est souverain dans ses décisions. Les équipes sélectionnées présenteront leur projet lors de la cérémonie de remise de prix (**six minutes pour convaincre**). Ces équipes seront ensuite évaluées par l'auditoire sur la base du contenu du projet (fond et forme) ainsi que sur la prestation lors de la présentation. Le public votera de manière électronique pour les trois meilleures équipes qui seront alors primées.

Les jurés :

- Bruno Siri, Délégué général du Conseil National de l'Emballage
- Michel Fontaine, Président du Conseil National de l'Emballage
- Un juré pour chacun des 9 collèges du CNE :
 - Producteur de matériaux d'emballage,
 - Fabricant d'emballage,
 - Conditionneur,
 - Opérateur de collecte et de valorisation,
 - Association de consommateur,
 - Association environnementale,
 - Collectivité locale
 - Autre entreprise, autre fédération
- Un designer
- Des journalistes de la presse écrite

8/ Récompenses

Les lauréats remporteront :

- Une mise en relation facilitée entre les partenaires du CNE et les étudiants, en vue de leur entrée en stage dans le cadre de leur cursus,
- La diffusion de leur projet auprès des partenaires pour une opportunité éventuelle de réalisation.

9/ Conditions éliminatoires

1. Produit ou emballage ne respectant pas les conditions énoncées dans les points n°3 et n°4 du présent règlement
2. Absence de données chiffrées et factuelles de la proposition du groupe projet
3. Dossier déposé après la date et heure limites annoncées

10/ Communication

Les lauréats autorisent par avance et sans contrepartie financière le Conseil National de l'Emballage à évoquer dans ses supports de communication (dossier de presse, newsletter, site internet notamment) les actions présentées dans les dossiers de candidature, sans limite de temps. Cette disposition garantit l'organisateur de tout recours de tiers à cet égard.

Les événements liés au déroulement et aux manifestations du concours feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, par l'image et la parole. La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement et spécialement l'autorisation d'utilisation des noms cités et des images.

Les documents fournis sont cédés gratuitement et libres de droits au Conseil National de l'Emballage. Un lien réciproque et gratuit sera mis en place sur les sites internet des écoles des candidats et le site du Conseil National de l'Emballage.

Les lauréats et les partenaires sont invités à communiquer le palmarès et à utiliser les documents de communication fournis par le Conseil National de l'Emballage.

11/ Responsabilité

Le Conseil National de l'Emballage ne pourra en aucun cas, être tenu responsable si le concours devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

12/ Calendrier

- Lancement du concours le **11 septembre 2023**.
- Le dossier avant la date de clôture le **lundi 15 janvier 2024 à 12h00 (midi)**. **Aucun dossier ne sera accepté après ce délai.**
- Sélection des dossiers par le jury le **jeudi 25 janvier 2024**.
- Une cérémonie de remise des prix officialisant la sélection finale par vote de l'auditoire se tiendra à Paris en fin de journée/soirée le **jeudi 8 février 2024**.

13/ Acceptation du règlement

La participation des candidats au présent concours implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

14/ Lois informatiques

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit de nous écrire à l'adresse suivante :

Conseil National de l'Emballage – 40 Boulevard Malesherbes - 75008 Paris.